



L'an deux mil vingt, le 6 novembre à dix-sept heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Odile **BISSON** – 3^{ème} adjoint, Arnaud **RAULINE**, Sandra **LÉNAULT**, Mathilde **JULIEN**, Fabienne **LANDELLE**, Evelyne **VAUTIER**, Françoise **LE MARQUAND**, Anny **REVOLIO**

Étaient excusés :

Frédéric **FOSSEY**, Mathieu **LE RILLE**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**

Madame le Maire propose une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes avant de débiter la réunion.

1. Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- Devis pour fabrication de boîtes à livres « pomme »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposé.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 octobre 2020

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 02 octobre 2020.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

3. Devis pour fabrication de boîtes à livres « pomme »

Un devis a été demandé à l'association « les Compagnons » de Bayeux pour la fabrication et pose de 4 boîtes à livres « pomme ». Ce devis s'élève à 685,00 € HT soit 822,00 € TTC. Ces boîtes à livres pourraient être installées à la salle des fêtes, près de la maison des associations. Une petite phrase pourrait être inscrite pour inciter à la lecture (réfléchir à une phrase).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Décide d'accepter le devis des Compagnons d'un montant de 685,00 € HT soit 822,00 € TTC, pour 4 boîtes à livres (2 vertes et 2 rouges),**
- **Autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

4. Convention « boucle cyclo-touristique de la vallée de l'Aure »

Isigny Omaha Intercom nous a fait parvenir une convention d'occupation du domaine public, de gestion, d'exploitation et d'entretien pour la création de la boucle touristique d'intérêt départemental de la Vallée d'Aure. Trévières est intégrée dans cette boucle sous la forme d'un jalonnement aller / retour – liaison de desserte (6,8 km A/R). La convention a été transmise à chaque conseiller municipal, le scénario retenu est présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Approuve l'itinéraire proposé par la Communauté de communes et le Conseil départemental ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, de gestion, d'exploitation et d'entretien afférente.**

5. Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour le Point Info touristique de la halle

Une convention a été rédigée pour l'approvisionnement en documentations touristiques du point info de la halle par l'office de tourisme intercommunal, en vue d'un usage en libre-service durant la saison touristique (des vacances de printemps aux vacances de la Toussaint).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal.**

6. Convention pour le contrat « Parcours Emploi Compétence »

Le recrutement d'un agent d'entretien des espaces verts est achevé. Un contrat « Parcours Emploi Compétence » (exonération d'une partie des charges patronales, prise en charge de 65% du SMIC dans la limite de 20 heures pendant 1 an) est proposé à la personne recrutée à compter du 09 novembre 2020, à temps complet, pour un CDD de 1 an renouvelable, rémunéré au SMIC (1 539,45 € bruts mensuels). La collectivité est tenue de lui proposer un plan de formation (formations choisies : CACES engins de chantier et permis BE).

Base 35 h	CDD classique	PEC
Brut mensuel	1 539,45 €	1 539,45 €
Prise en charge 65 % des 20 heures		-571,80 €
Charges patronales	610,86 €	157,80 €
TOTAL mensuel	2 150,31 €	1 125,45 €
TOTAL annuel	25 803,72 €	13 505,45 €
Economie pour la collectivité		-12 298,27 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention « Parcours Emploi Compétence » avec Pôle Emploi.**

7. Formulaire d'adhésion et conditions générales pour les cartes pro de la station-service

Des cartes pro sont proposées depuis l'ouverture de la station-service communale. Il convient de formaliser cette mise à disposition de cartes par un formulaire d'adhésion et l'acceptation par les professionnels de conditions générales, notamment en cas de perte de leur carte, d'impayés etc.

Le projet a été vu et travaillé lors d'une réunion du conseil d'exploitation de la station-service, puis transmis à chaque conseiller municipal.

Il est proposé de le faire signer systématiquement pour toute nouvelle demande et de le transmettre aux possesseurs de cartes, avec une date limite de retour obligatoire.

Il convient de délibérer pour valider ou non ce document et sa mise en application immédiate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Valide le « formulaire d'adhésion carte carburant » et ses conditions générales,**
- **Modifie la régie « station-service » en y ajoutant la facturation de cartes pro en cas de perte, vol etc. (tel que prévu dans les conditions générales),**
- **Confirme sa mise en application immédiate.**

8. Appel à Manifestation d'Intérêt « Petites Villes de Demain »

De nombreuses petites villes remplissent des fonctions de centralité essentielles pour leurs habitants mais également pour le territoire environnant. Certaines font face à des difficultés particulières (vacance commerciale, manque d'équipements et de services, ...) qui impactent le territoire qu'elles structurent.

Le programme « Petites villes de demain » lancé par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et piloté par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), constitue le nouveau programme de revitalisation des centres de ces petites villes.

Le programme vise les communes de moins de 20 000 habitants, hors grands pôles urbains.

180 villes sont éligibles en Normandie et seulement 65 communes (ou groupements de communes) seront retenues.

Un dossier commun peut être déposé à l'échelle de l'intercommunalité avec les 4 autres villes éligibles (Isigny-sur-mer, Grandcamp-Maisy, Le Molay-Littry et Balleroy-sur-Drôme).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 novembre 2020.

Une discussion s'engage sur les intérêts de cet appel à manifestation d'intérêt (bonification des aides aux propriétaires, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt avec Isigny Omaha Intercom,**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette candidature.**

9. Convention d'occupation du domaine public pour la terrasse du Bar Brasserie PMU « Le Trot »

Des pare-vents ont été installés sur la terrasse du bar brasserie PMU « Le Trot » en juillet. Il convient désormais de contractualiser cette installation et de signer une convention d'occupation du domaine public. Cette occupation du domaine public doit notamment réserver un passage pour les piétons de 1,40 m. Un projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Une discussion s'engage sur la rédaction de cette convention : *renommer la convention en convention de remboursement des matériels fournis - ajouter les mégots – préciser qu'une fois les 5 années de remboursement, les pare-vents lui appartiendront – ajouter l'obligation de laisser un passage piétons de 1,40 m).*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Valide ce projet de convention avec les modifications vues lors des discussions,
- Autorise Madame le Maire à la signer avec les gérants du bar brasserie PMU « Le Trot ».

10. Modification budgétaire pour les frais d'étude géotechnique du lavoir

FOND'OUEST a transmis sa facture pour l'étude géotechnique du lavoir. Il convient de prendre une décision modificative pour augmenter les crédits à l'article 2031 :

Chapitre Art cles	Désignat ðn	Augmentat ðn sur crédits ouverts DEPENSES	Diminut ðn sur crédits ouverts DEPENSES
Invest ÷sement Dépenses Chapitre 20 - Art cile 2031	Frais d'étude	+ 8 173,20 €	
Invest ÷sement Dépenses Chapitre 21 - Art cile 21318	Autres bât ments publics		- 8 173,20 €
		+ 8 173,20 €	- 8 173,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

11. Vente de terrain pour la construction d'une micro-crèche

Nous avons reçu une offre d'achat pour une partie du terrain communal cadastré AE00020 (allée de la 2ème division américaine) en vue de la construction d'une micro-crèche. Cette offre s'élève à 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Accepte la vente du terrain communal (une partie de la parcelle AE 00020) au bénéfice de Madame Élodie HAMON, au prix de 20 000 €, pour un usage réservé à la petite-enfance,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

12. Devis de bornage de terrain en vue de sa cession

Le terrain communal prévu pour la construction d'une micro-crèche doit faire l'objet d'un bornage en vue de sa cession au bénéfice de Madame Élodie HAMON, gérante de « l'arche des bébés ». Le devis du Cabinet CAVOIT s'élève à 1 656,00 € HT soit 1 987,20 € TTC.

Madame le Maire a exercé sa délégation pour l'accepter le 27/10/2020 et permettre la programmation du bornage le 09/11/2020 à 9h00.

13. Presbytère

Le Presbytère pourrait être remis à disposition d'une association d'aide à la personne, en partenariat avec la Paroisse Saint Exupère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Accepte cette mise à disposition,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention en découlant.

14. Appel à projets « Ma commune en transition »

Cet appel à projets est lancé par le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin ; la date de dépôt du dossier, initialement prévue avant le 27 novembre 2020, est reportée au 22 janvier 2021.

La commission « Urbanisme, Environnement, Développement durable », après rencontre avec Denis LETAN chargé du projet au PNR, réflexions et études, a proposé de débitumer des trottoirs (en mauvais état) en entrée de bourg rue de Bayeux, rue de la croix des champs et Abbé Louis Guérin. Ce projet a été validé lors de la dernière réunion de conseil municipal (DCM n°2020-104).

Cet appel à projet doit être réalisé en concertation avec les habitants. INOLYA, bailleur social de pratiquement tous ces logements (sauf 2), a été invité à travailler avec nous.

Une entreprise a été contactée pour un devis.

La commune travaille également sur la mise en place de récupérateurs d'eaux de pluie (demande d'accompagnement faite auprès de l'Agence de l'Eau.

15. Plantations de haies

Afin de poursuivre les actions de la commune en faveur de l'environnement et de la biodiversité, des haies pourraient être plantées aux abords des chemins communaux (végétalisation, agrément de chemins de randonnées, valorisation d'essences locales, ruissellement des eaux de pluie, etc.).

Ce projet s'intégrerait parfaitement dans notre demande de labellisation « Territoire Engagé pour la Nature ».

Une discussion s'engage sur les avantages et inconvénients de plantations, plus particulièrement concernant le travail

des agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à contacter les agriculteurs concernés pour étudier la possibilité de plantation de haies aux abords du chemin Buhot.**

16. Spectacle de fin d'année

Au vue de la situation sanitaire, les goûters (Noël des enfants et des aînés) et marché de Noël ont dû être annulés. Le Comité des Fêtes souhaite participer à cette période festive en prenant en charge un spectacle de fin d'année en extérieur à hauteur de 3 000 €.

Ils ont obtenu des devis pour un spectacle dans les rues : spectacle féerique avec danseuse étoile, drapé aérien, échasses, rollers et jonglerie :

5 945,00 € HT soit 6 271,96 € TTC + 632,00 € frais de SACEM

6 755,00 € HT soit 7 126,53 € TTC + 632,00 € frais de SACEM

Pour égayer notre commune et marquer cette période festive, un devis a été demandé à REXEL pour la fourniture de 4 traversées de rue (1 pour chaque entrée / 5 m x 1 m) :

5 173,16 € HT soit 6 207,79 € TTC devis

(Prix de départ : 1 900,00 € HT l'unité, négocié à 1 291,62 € HT)

Point budgétaire : nous prévoyons tous les ans 2 000 € TTC pour les décorations de rues en fin d'année.

(2016 : 500,23 € / 2017 : 1587,23 € / 2018 : 3 426,73 € / 2019 : 749,98 €)

Concernant les « fêtes et cérémonies » 2020, nous avons prévus 20 000,00 € ; à ce jour, nous avons utilisé environ 14 000 € :

480,78 € pour les vœux de janvier / 140,00 € pour la réception en l'honneur de Mme BARRIO / 1 070,10 € en gerbes de fleurs (déportés, 6 juin, inhumation), repas lors de réunions, inaugurations du pôle santé 2019 (660,00 € - facture reçue et payée en 2020) / 9 288,00 € pour Pierres en Lumières (subvention perçue : 7 056,00 €) / 3 112,46 € pour le concert à l'église « Opella Nova » (91 entrées)

En raison de la crise sanitaire, le feu d'artifice n'a pas eu lieu, pas de festival de la pomme.

Il est peu probable que ce spectacle puisse être organisé mais il faut prévoir son éventuelle programmation et son financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Ne souhaite pas prévoir de spectacle de fin d'année, en raison de la situation sanitaire,**

- **Accepte le devis de REXEL d'un montant de 5 173,16 € HT soit 6 207,79 € TTC pour la fourniture de 4 traversées de rue**

17. CCAS

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRE a rendu facultative l'existence d'un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Madame KERGRESSE nous propose de délibérer pour supprimer le CCAS de la collectivité au 01/01/2021.

Cette suppression ne remet pas en cause la poursuite des activités sociales de la commune, elle vise simplement à supprimer les lourdeurs induites par l'existence d'un budget distinct (adoption d'un budget, émission de bordereaux de mandats et titres distincts, établissement d'un compte administratif...).

La ferme du Danu et les terres représentent 58 ha (sur Mosles, Russy, Surrain, Mandeville en Bessin) et ont été données au bureau d'aide sociale en 1978 par Mademoiselle Madeleine SIMON.

Cette ferme et les terres étaient déjà louées à cette époque à la famille MOUILLARD (André) depuis 1974.

En cas de suppression du CCAS, les biens du CCAS sont transférés à la commune de rattachement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, refuse la suppression du CCAS.

18. Compte-rendu des commissions

Odile BISSON : Réunion de restitution du diagnostic culturel avec les associations et la commission communale. Un outil a été créé pour permettre aux associations d'enregistrer leurs manifestations 2021.

19. Questions diverses

✓ Délégations exercées : devis CCI Normandie pour procédure d'indemnisation amiable aux commerçants suite aux travaux d'aménagement du bourg (1 020,00 €).

✓ La gestion de la COVID-19 et le plan Vigipirate : Françoise DUSSEY-SARTHE présente les actions menées par la commune, notamment les documents distribués aux habitants, la reprise des livraisons en cas de demande (les commerçants ont apprécié la démarche). Françoise LE MARQUAND a proposé de reprendre la confection de masques pour les enfants des écoles. Mireille DUFOUR a contacté les responsables des établissements scolaires, lesquels ne

fournissent pas de masques à leurs élèves. Ils sont d'accord pour servir de relais et vont faire une demande de tissu auprès des parents d'élèves. Des masques adultes sont encore disponibles.

Le plan Vigipirate « urgence attentat » a été déclenché suite à un courrier du Préfet. Le stationnement est interdit dans un périmètre de 20 mètres autour des établissements scolaires, mairie et église. Cette interdiction est mal perçue par les usagers. Un courrier va être donné aux chefs d'établissement pour une transmission aux parents d'élèves.

✓ Réflexion sur les aides possibles aux médecins et porteurs de projet.
✓ Déchets verts la commune organise le ramassage des déchets verts du 1^{er} avril au 30 octobre de chaque année. La compétence de la gestion des déchets étant intercommunale (laquelle a transféré sa compétence à COLLECTEA), la commune n'a pas le droit de ramasser de déchets. Une demande peut être faite auprès des services d'Isigny Omaha Intercom pour que COLLECTEA ramasse les déchets verts sur la commune.

✓ Extinction de l'éclairage public : un devis a été demandé au SDEC pour étudier cette possibilité (de 22h à 6h). Les conseillers municipaux sont favorables à un essai.

✓ Subvention Agence Nationale du Sport de 57 000 € (city stade)
✓ Kits précarité énergétique, sur les conseils du SDEC Énergie (pas de subvention pour les kits d'économie d'eau, le SDEC n'ayant pas cette compétence)

✓ Planning PLUI : reprise des réunions intercommunales pour étude des demandes de toutes les communes (suite à l'enquête publique). Le PLUI pourrait être approuvé entre mars et avril 2021.

✓ Plan de relance :
1. DSIL obtenue pour le logement de la caserne : 15 036,07 €
2. Lavoir rue du pont de la barre
✓ Planning des travaux du logement de la caserne : les artisans ont été réunis tous ensemble, ils débutent les travaux mi-janvier. Les locataires vont déménager pendant les travaux dans le petit gîte communal.

✓ Association « Bessin Énergie Citoyenne » recherche un toit pour la pose de panneaux photovoltaïques. Ils souhaiteraient un partenariat avec une autre association. Le club de pétanque va être contacté.

✓ Visite de Monsieur Bertrand BOUYX aux commerçants.
✓ Spectacles proposés en 2020 : Pierres en Lumière, concert, théâtre
✓ Evelyne VAUTIER : qu'en est-il de la fibre ? La responsable commerciale de COVAGE va venir la semaine prochaine pour faire un point précis de la situation. Certains opérateurs peuvent déjà proposer des solutions commerciales. Les plus grands opérateurs ne se sont pas encore positionnés. Une fois que le confinement sera terminé, un forum avec l'ensemble des opérateurs est prévu.

✓ Odile BISSON : demande de végétalisation de trottoir de Madame LESOIF – la commission va aller voir sur place.

✓ Le garage THILLAYE a informé Madame BISSON qu'il déménagera courant 2022.

Quelques dates :

11 novembre : cérémonie sans public à 11h30 au monument aux morts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

La prochaine réunion est fixée au vendredi 04 ou 11 décembre 2020 à 17h30

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

112. Modification de l'ordre du jour
113. Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2020
114. Devis pour fabrication de boîtes à livres « pomme »
115. Convention « Boucle cyclo-touristique de la Vallée de l'Aure »
116. Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour le Point Info touristique de la halle
117. Convention pour le contrat « Parcours Emploi Compétence »
118. Formulaire d'adhésion et conditions générales pour les cartes pro de la station-service
119. Appel à Manifestation d'Intérêt « Petites Villes de Demain »
120. Convention de remboursement de matériel – pare-vents de la terrasse du Bar Brasserie PMU « Le Trot »
121. Modification budgétaire pour les frais d'étude géotechnique du lavoir
122. Vente de terrain pour la construction d'une micro-crèche
123. Presbytère
124. Plantations de haies
125. Spectacle de fin d'année et décorations de Noël
126. CCAS

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT-SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Odile BISSON 3 ^{ème} adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal ABSENT	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal ABSENT
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal ABSENT	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale ABSENTE